

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 145

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après le mot :

« information, »,

insérer les mots :

« , à l'intégrité territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure; dans le dispositif du gel des avoir, les menaces sur l'intégrité territoriale comme constitutive d'une ingérence étrangère.